



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

37 COM

WHC-13/37.COM/7C

Paris, 3 mai 2013

Original: anglais / français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL MONDIAL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-septième session

Phnom Penh, Cambodge

16 - 27 juin 2013

Point 7C de l'Ordre du jour provisoire: Réflexion sur l'évolution de l'état de conservation

7C. Réflexion sur l'évolution de l'état de conservation

RESUME

Comme indiqué dans le document WHC-12/36.COM/7C présenté à la 36e session du Comité du patrimoine mondial (Saint-Pétersbourg, 2012), en réponse à la décision **35 COM 7C**, le Centre du patrimoine mondial a conçu un projet visant à développer un Système d'information pour toutes les parties prenantes de la *Convention*. Le Gouvernement flamand a répondu positivement et a apporté son soutien à ce projet ambitieux.

En réponse à la décision **36 COM 7C**, ce document présente les progrès accomplis depuis la 36e session en 2012 dans la création du Système d'information en ligne sur l'état de conservation.

Projet de décision: 37 COM 7C, voir Point V

I. PRESENTATION

1. Lors de sa 32e session (Québec, 2008), le Comité du patrimoine mondial a demandé au Centre du patrimoine mondial de préparer un résumé analytique de l'état de conservation des biens discutés lors de la 32e session, identifiant les tendances perçues (Décision **32 COM 7B.12**).
2. Après avoir pris connaissance de ce document à sa 33e session (Séville, 2009), le Comité du patrimoine mondial a demandé au Centre du patrimoine mondial de préparer un résumé des tendances identifiées, des changements et des menaces pesant sur les biens, sur la base d'un résumé analytique de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial sur cinq ans (2005-2009) (Décision **33 COM 7C**). Ce document (WHC-10/34.COM/7C) a été examiné par le Comité du patrimoine mondial à sa 34e session (Brasilia, 2010). Par la suite, le Comité s'est réjoui de l'offre faite par les gouvernements de l'Australie et du Sénégal d'organiser une réunion d'experts sur les stratégies pour aborder les défis globaux sur l'état de conservation (Décision **34 COM 10D**) (Dakar, Sénégal, 13-15 Avril 2011 voir page <http://whc.unesco.org/fr/evenements/740/>).
3. A sa 35e session (UNESCO, 2011), après avoir approuvé les recommandations de la réunion d'experts de Dakar (Décision **35 COM 7C**) et compte tenu de «*la nécessité d'un suivi plus systématique des menaces*», le Comité du patrimoine mondial a demandé aux Etats parties à la *Convention* de soutenir la création d'un "Système d'information sur l'état de conservation» pour soutenir les études analytiques et aider toutes les parties prenantes dans la gestion des biens, avec l'objectif de rendre ce système opérationnel, sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial, pour sa 37e session en 2013.
4. Comme indiqué dans le document WHC-12/36.COM/7C présenté à la 36e session du Comité (Saint-Petersbourg, 2012) en réponse à la Décision **35 COM 7C**, le Centre du patrimoine mondial a conçu un projet visant à développer un tel Système d'information pour toutes les parties prenantes de la *Convention* et l'a présenté à divers donateurs potentiels. Le Gouvernement flamand a répondu positivement pour soutenir cet ambitieux projet (voir page <http://unesco.flanders.be/activities>).

II. OBJECTIFS DU PROJET

5. Le Système d'information sur l'état de conservation vise à développer une base de données exhaustive consultable sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial sur la base des rapports examinés par le Comité du patrimoine mondial depuis 1979, année au cours de laquelle le premier rapport a été présenté.
6. Le Système d'information est disponible pour toutes les parties prenantes de la *Convention* (Etats parties, gestionnaires de sites, UNESCO, Organisations consultatives, chercheurs, étudiants, membres du public, ONG, etc) et est hébergé sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial: <http://whc.unesco.org/fr/soc>
7. En plus de son but évident en termes de suivi de l'état de conservation des biens, ce Système d'information contribue fortement à la mémoire institutionnelle de la *Convention du patrimoine mondial*, à la gestion des connaissances et facilite une prise de décision bien informée et cohérente, car il apporte sur une seule et même page toutes les informations statutaires disponibles sur l'état de conservation de n'importe quel bien du patrimoine mondial ; information qui était auparavant disséminée sur un grand nombre de documents et pages Internet. Tout l'historique du suivi réactif d'un bien peut maintenant être consulté en un coup d'œil, sur une seule page Internet.

8. Ce Système d'information permet également à toutes les personnes concernées de mener des analyses approfondies des menaces qui pèsent sur les biens et leur évolution au fil du temps. Ces analyses permettront d'identifier les menaces génériques et les tendances potentielles au fil du temps et d'aider les États parties à améliorer les mesures d'atténuation et de mieux protéger leurs biens.

III. AVANCEMENT DU PROJET

A. Structure du Système d'information

9. Le Centre du patrimoine mondial a identifié tous les documents pertinents devant être intégrés dans le Système d'information et a développé la structure la plus appropriée pour le lier avec les bases de données préexistantes du patrimoine mondial. Conformément à la Décision **35 COM 12E**, les champs requis pour le Système d'information ont été soigneusement identifiés afin de mieux répondre aux besoins des publics cibles et de valoriser autant que possible les données existantes.
10. Tous les champs actuellement présentés au Comité du patrimoine mondial dans les rapports d'état de conservation (voir documents WHC-13/37.COM/7A et WHC-13/37.COM/7B par exemple) ont donc été pris en compte dans cette base de données complète, que ce soit en tant que nouveaux champs ou par le biais des liens vers des bases de données existantes, dans la mesure du possible (comme pour les décisions antérieures, l'Assistance internationale accordée, etc.). En outre, des liens ont été apportés vers les bases de données existantes, comme celles des dossiers de propositions d'inscription, des cartes, des documents statutaires connexes (rapports des États parties, rapports de mission, documents de travail et d'information, etc.).
11. Le Système d'information a été mis en place simultanément dans les deux langues de travail officielles de la *Convention*, en français et en anglais. Ceci contribue également à l'objectif d'atteindre un public cible aussi large que possible.
12. Il est important de noter que la confidentialité des informations et des documents déjà disponibles sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial a été strictement respectée. Les niveaux d'accès ont été maintenus. Aucune information pour laquelle l'accès était initialement limité aux États parties n'a été rendue publique.
13. La structure des rapports sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial a profondément évolué au fil du temps, s'améliorant de quelques lignes dans les premières années de la mise en œuvre de la *Convention* à un rapport complet et détaillé en 2013. Compte tenu de la diversité des rapports sur l'état de conservation et de leur contenu, il était nécessaire d'examiner attentivement chaque rapport et lire la documentation connexe disponible (par exemple, les rapports des États parties, les rapports de mission, etc.) afin d'en extraire rétrospectivement les données pertinentes, le but étant de disposer de données comparables au fil des années.
14. Enfin, dans un souci de comparaison entre les biens/régions au fil du temps, tous les facteurs affectant les biens sont aussi présentés selon la liste standardisée des facteurs utilisés pour la Section II du questionnaire pour le Rapport périodique.
15. Les principales fonctionnalités du Système d'information sont présentées en Annexe.

B. Accès au Système d'information sur l'état de conservation

16. Le Système d'information sur l'état de conservation est disponible en ligne sur la page Internet du Centre du patrimoine mondial à l'adresse suivante: <http://whc.unesco.org/fr/soc>

17. Tous les rapports intégrés dans le Système d'information sont également accessibles à travers un certain nombre de pages du site Internet du Centre du patrimoine mondial en suivant le lien hypertexte "Etat de conservation".
18. La page d'accueil du Système d'information présente une brève introduction au processus de suivi réactif, ainsi qu'une brève description du Système d'information.
19. Il a été décidé que la page d'accueil devrait également présenter des informations graphiques telles que des statistiques sur le nombre de rapports présentés chaque année, les statistiques par région ou par catégorie de biens. En outre, cette page propose également de nombreux raccourcis vers les informations par année ou par Etat partie grâce à des liens directs.

C. Dégagement de responsabilité

20. Des avertissements sont utilisés pour éviter tout malentendu ou une mauvaise interprétation des données proposées, en particulier pour mettre en évidence que les menaces indiquées sont classées par ordre alphabétique et que cet ordre ne constitue nullement une classification en fonction du niveau de l'impact de ces menaces sur le bien.
21. Une autre mention indique également que les menaces sont présentées indépendamment de la manière dont elles pèsent sur le bien, à savoir les menaces qui représentent un danger prouvé, précis et imminent (« péril prouvé ») ou menaces graves qui pourraient avoir des effets nuisibles sur la valeur universelle exceptionnelle du bien (« mise en péril »).

D. Etat d'avancement de l'intégration des données

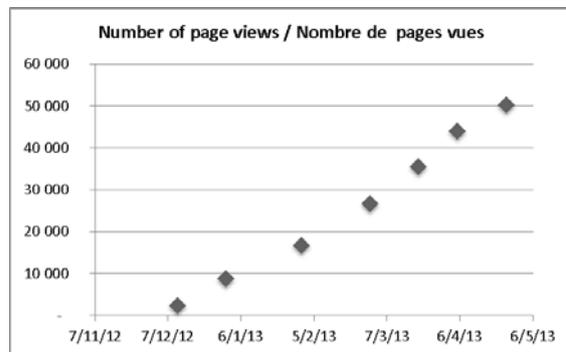
22. Ce projet est en cours et la phase d'intégration de données est prévue pour être achevée d'ici la fin du mois de septembre 2013. Au moment de la rédaction de ce document, l'état d'avancement en termes d'intégration des données dans la base de données est comme suit:
 - a) *Période couverte*: les données de 1979 à 1994 et de 2004 à 2012 ont été intégrés. Plus d'années seront disponibles avant le début de la session du Comité.
 - b) *Nombre d'États parties concernés*: les rapports intégrés portent sur un total de 117 États parties.
 - c) *Nombre de rapports*: un nombre total de 1.690 rapports ont été intégrés dans le Système d'information à ce jour, sur un total estimé à plus de 2.600 rapports. Ceux-ci ne comprennent pas les rapports présentés au Bureau du Comité entre 1979 et 2002. Leur intégration serait également très utile.
 - d) *Nombre de biens visés couverts*: à ce jour, des rapports sur l'état de conservation de 375 biens du patrimoine mondial sont disponibles. Ceci est tout-à-fait compréhensible car tous les 962 biens inscrits n'ont pas été soumis au processus de suivi réactif.

E. Visibilité

23. Ce Système d'information a été rendu public le 5 décembre 2012 et des informations spécifiques ont été publiées sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial: <http://whc.unesco.org/fr/actualites/962> pour promouvoir ce nouvel et ambitieux outil de suivi des biens du patrimoine mondial. Cette dépêche a été relayée à travers plus de 70.000 pages Internet à travers le monde, y compris sur les pages Internet des Organisations consultatives, des comités nationaux de l'ICOMOS (ICOMOS-UK,

ICOMOS-US), le site du Service américain des Parcs nationaux, des universités, des ONG, etc.

24. En outre, ce projet a été promu lors d'un certain nombre de réunions et conférences internationales depuis l'automne 2012, comme la cérémonie de clôture du 40^e anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial* (6-8 novembre 2012, Kyoto, Japon) à travers un dépliant ou l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe - Culture, Science, Education et Médias - Réunion sur le patrimoine menacé en Europe (12 mars 2013).
25. Des références au Système d'information peuvent maintenant être trouvées dans un nombre croissant d'articles et de pages Internet, tels que des articles Wikipedia, des forums de discussion sur le patrimoine et la conservation, des articles d'information, etc. Le Système d'information commence également à être utilisé plus fréquemment comme référence bibliographique par les États parties et dans les publications (source: recherches sur Google - nombre de références).
26. Enfin, au 25 avril 2013, un total de plus de 50.200 pages vues a été enregistré sur le site Internet du Système d'Information, contre 2.200 le 11 décembre 2012 (Source: Google Analytics).



IV. AUTRES DOMAINES POSSIBLES POUR AMELIORER LE SYSTEME D'INFORMATION SUR L'ETAT DE CONSERVATION

A. Améliorations à apporter au Système d'information

A.1. Notes explicatives

27. Un certain nombre de termes utilisés dans le Système d'information font partie de la terminologie de la *Convention du patrimoine mondial* et ses *Orientations*, mais sont très spécifiques et pas toujours bien compris par le public. Les définitions ou les explications de ces termes pourraient être affichés lorsque le curseur survole le texte pertinent.
28. Plus de 80 différents facteurs affectant les biens ont été identifiés et sont utilisés dans le Système d'information et son interface de recherche avancée. Cependant, quelques-uns des titres utilisés dans les menaces sont très généraux et auraient besoin d'être spécifiés pour être mieux compris de tous. En ce sens, une liste de tous les types de menaces englobés sous chaque rubrique serait utile afin de fournir des informations plus précises aux utilisateurs.

A.2. Résumé des débats

29. Depuis sa 26^e session (Budapest, 2002), les rapports des sessions du Comité du patrimoine mondial ne sont plus publiés en un seul document, mais en deux rapports distincts: les décisions adoptées et les résumés des interventions. Seules les décisions adoptées par le Comité sont intégrées dans le Système d'information. Cependant, très souvent, les débats qui ont eu lieu entre les membres du Comité, le Secrétariat et les Organisations consultatives au cours de la session sont d'une importance capitale pour

comprendre la dynamique de la prise de décision. Par conséquent, ce serait une étape très utile pour une meilleure compréhension des enjeux, mais aussi pour la mémoire institutionnelle, d'intégrer dans le Système d'information les résumés des interventions pour chaque rapport sur l'état de conservation depuis 2002. Ceci concernerait environ 1 600 rapports.

A.3. Suivi réactif du patrimoine mondial et Rapport périodique

30. La *Convention du patrimoine mondial* prévoit deux processus de suivi distincts: le Suivi réactif et le Rapport périodique (voir les sections IV et V des *Orientations*). Le Système d'information contribue dorénavant et déjà à relier ces deux processus à l'aide de la liste standardisée des facteurs affectant les biens (Section II du rapport périodique), mais ces synergies pourraient aller beaucoup plus loin.
31. En effet, le 2^e cycle de soumission des rapports périodiques est effectué par le biais d'un questionnaire en ligne ; toutes les données sont donc disponibles sous forme électronique, en particulier les données sur les facteurs qui affectent négativement les biens, tels que déclarés par les États parties. Les données relatives à un grand nombre de biens pourraient être mises à disposition à travers le Système d'information et faciliteraient la comparaison des différents ensembles de données grâce à une dénomination commune (liste standardisée des facteurs).
32. Toutefois, les données détaillées fournies par les États parties dans l'exercice de soumission des rapports périodiques ne sont pas publiques pour toutes les régions, car seul le rapport d'analyse est présenté au Comité. Une décision du Comité rendant ces rapports publics serait nécessaire avant qu'une telle intégration ne puisse être effectuée.

B. Initiative pour une gestion des connaissances et de l'information plus large

33. Le Centre du patrimoine mondial pourrait étudier la possibilité de relier le Système d'information à d'autres bases de données pertinentes existantes dans le cadre d'une Initiative pour une gestion des connaissances et de l'information plus large. Cette initiative serait conforme aux décisions du Comité **33 COM 5C** et **34 COM 5E** adoptées respectivement à ses 33^e (Séville, 2009) et 34^e (Brasilia, 2010) sessions, par lesquelles le Comité a recommandé que le partage d'informations entre les Accords environnementaux multilatéraux (AEM) et les diverses parties prenantes actives dans la conservation des biens du patrimoine mondial soit entrepris, et que le Centre du patrimoine mondial poursuive la coopération avec les secrétariats des autres accords multilatéraux pour renforcer les synergies et la cohérence.

B.1. Portail d'information de l'ONU sur les AEM

34. L'initiative AEM existant (*InforMEA* à <http://www.informea.org>) rassemble les AEM, y compris la *Convention du patrimoine mondial* et d'autres instruments internationaux pertinents, pour développer des systèmes d'information harmonisés et interopérables pour le bénéfice de toutes les parties. Cette initiative rassemble les décisions des conférences des Parties.
35. Toutefois, pour ce qui est du patrimoine mondial, *InforMEA* ne présente que les décisions adoptées, sans aucune information sur le contexte dans lequel elles ont été adoptées ou des renseignements généraux pertinents. On pourrait envisager un certain nombre de domaines de coopération avec l'initiative AEM à travers l'échange de données et le partage de liens entre les deux systèmes d'information. Les utilisateurs du Système d'information pourraient ainsi avoir un accès direct à des décisions ou résolutions adoptées par d'autres instruments internationaux (tels que la CBD, CITES, RAMSAR) sur un site spécifique, tandis que les utilisateurs de *inforMAE*

auraient un accès direct à toute la documentation statutaire pertinente sur le site (tels que les rapports sur l'état de conservation, les rapports de mission, etc.)

B.2. Base de données mondiale PNUE/UICN sur les aires protégées (WDPA)

36. *Protectedplanet.net* est le nouveau visage de la WDPA, créé pour mettre en valeur une mine d'informations, mais aussi donner des outils aux citoyens intéressés pour intégrer leurs connaissances sur les aires protégées directement dans le WDPA.
37. Des contacts ont déjà eu lieu entre les administrateurs du Système d'information et *protectedplanet.net* afin d'échanger les codes de données et de mieux relier les deux outils. Le Système d'information sera bientôt en mesure d'afficher une partie du contenu *protectedplanet.net*, tels que des cartes et des limites des biens. Les synergies entre ces deux systèmes d'information pourraient être renforcées.

B.3. Inscription sur multiples listes

38. Un certain nombre de biens du patrimoine mondial sont également répertoriés par d'autres programmes ou d'instruments internationaux tels que Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB), Convention RAMSAR, réseau Géoparcs, le programme du Conseil de l'Europe des itinéraires culturels, le Label du patrimoine européen, entre autres. Certains biens du patrimoine mondial ont également des éléments immatériels reconnus par la Convention de l'UNESCO de 2003 ou protégés par la Convention de La Haye de 1954 et son 2e Protocole (1999), etc.
39. Afin d'améliorer les synergies entre les instruments internationaux, une liste complète des biens du patrimoine mondial listés/protégés par au moins une autre convention/programme devrait être établie. Des liens pourraient être créés entre les sites Internet concernés afin d'accéder facilement à toutes les informations disponibles. Par exemple, les informations relatives au classement RAMSAR d'une zone humide, bien du patrimoine mondial, pourraient donc être accessibles via la page spécifique du Système d'information, et réciproquement, les données sur la valeur universelle exceptionnelle et l'état de conservation de zones humides, biens du patrimoine mondial, pourraient être accessibles via des liens vers la page Internet du site RAMSAR (<http://www.ramsar.org>).
40. Un autre exemple est le programme du Conseil de l'Europe des itinéraires culturels. Sur les 24 itinéraires culturels reconnus actuellement, 21 sont liés à des biens du patrimoine mondial. Un accès facile à l'information sur l'état de conservation de ces biens est également crucial pour les différentes autorités en charge de la gestion de ces itinéraires culturels. (http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/routes/default_FR.asp?).
41. Une fonctionnalité de la recherche avancée du Système d'information pourrait être ajoutée afin de permettre aux utilisateurs de rechercher des biens du patrimoine mondial qui sont également répertoriés ou protégés par une autre convention/programme international. De même qu'une recherche par thème est déjà disponible (par exemple : forêts, patrimoine maritime, paysages culturels, etc), nous pourrions proposer une recherche pour les sites RAMSAR, les sites inclus dans les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe ou les sites faisant partie du réseau Géoparcs.

V. PROJET DE DECISION

Projet de décision: 37 COM 7C

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-13/37.COM/7C,
2. Rappelant les décisions **35 COM 7C** et **36 COM 7C**, adoptées respectivement à ses 35^e (UNESCO, 2011) et 36^e (Saint-Pétersbourg, 2012) sessions,
3. Exprime sa gratitude au Gouvernement flamand pour son soutien dans l'établissement du « Système d'information sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial » en ligne ;
4. Accueille avec satisfaction la contribution du Système d'information à l'amélioration de la transparence des processus de suivi réactif du patrimoine mondial et de prise de décision éclairée ;
5. Décide que les rapports présentés par les États parties sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial doivent être rendus publics afin de faciliter leur consultation par toutes les parties prenantes et contribuer à une amélioration de la transparence du processus de suivi réactif et demande donc au Centre du patrimoine mondial de les rendre accessibles au public sur le site Internet du Système d'information sur l'état de conservation ;
6. Encourage le Centre du patrimoine mondial à continuer d'explorer les possibilités de relier le Système d'information à d'autres bases de données pertinentes existantes dans le cadre d'un système plus large de gestion des connaissances et de l'information, afin d'améliorer les synergies entre la Convention du patrimoine mondial et d'autres conventions ou programmes internationaux ;
7. Fait appel à tous les États parties à la Convention pour soutenir les activités proposées pour contribuer à l'amélioration du Système d'information et son accès pour la communauté internationale.

Description des principales fonctionnalités disponibles dans le Système d'information

Recherche avancée	Le Système d'information propose un formulaire détaillé de recherche avancée, avec plus de 100 options. Les utilisateurs peuvent donc rechercher des résultats par région, par État partie, par bien, par catégorie de biens (naturel, culturel ou mixte), par critère, par année ou périodes, par thème (par exemple: paysages culturels, architecture de terre, sites marins, etc.) ainsi que par type de menace et mot-clé. Pour améliorer la convivialité de cet outil, les utilisateurs ont la possibilité de cumuler le plus grand nombre de ces options selon leurs besoins (par exemple, pour trouver tous les biens naturels, dans une région donnée, touchées par l'exploitation minière, entre 1980 et 2010).
Affichage des résultats en liste	Lorsqu'une requête spécifique a été validée, une nouvelle page affichant les résultats s'ouvre. Tous les rapports sur l'état de conservation correspondant à la requête sont affichés sous forme d'une liste avec un résumé des menaces qui pèsent sur le bien. Cliquer sur le nom du bien offre un accès direct au rapport détaillé.
Affichage des résultats en tableau	Les résultats peuvent également être affichés sous forme de tableau. Les colonnes indiquent le nom du bien, de l'Etat partie, l'année du rapport, ainsi que les menaces qui pèsent sur le bien et si celui-ci est sur la liste du patrimoine mondial en péril ou non. Pour améliorer la convivialité, chaque colonne peut être triée par ordre alphabétique/chronologique. Là encore, cliquer sur le nom du bien offre un accès direct au rapport détaillé.
Statistiques	Cet affichage détaille toutes les données statistiques pertinentes à la requête formulée par l'utilisateur. Il affiche les pourcentages de biens ayant fait l'objet d'un rapport sur l'état de conservation selon les années, les régions, les catégories. Il fournit également des statistiques et des graphiques sur le nombre de biens, sur une année donnée, pour une région et/ou une catégorie donnée(s), affectés par une menace donnée (selon la liste standardisée des facteurs). Une fois de plus, cliquer sur le nom de la menace fournit un accès direct à l'affichage de la liste de tous les biens affectés par cette menace spécifique.
Vue détaillée	Sur toutes les pages du Système d'information, le nom du bien apparaît comme un lien hypertexte, cliquable pour ouvrir la vue détaillée du rapport d'état de conservation. La vue détaillée rassemble toutes les informations disponibles sur l'état de conservation d'un bien pour l'année pendant laquelle le rapport a été produit (problèmes de conservation, Assistance internationale et fonds extrabudgétaires accordés jusqu'à l'année concernée, missions et rapports de mission, etc.). Un certain nombre de liens directs vers des informations de base sont également disponibles sur le côté droit de cette page, telles que les brèves descriptions, les dossiers de propositions d'inscription, les rapports précédents sur l'état de conservation, et autres documents pertinents, afin de permettre aux utilisateurs de naviguer efficacement à travers le site Internet du Centre du patrimoine mondial.
Rapports Excel et Word	Pour faciliter son utilisation et la diffusion de l'information, le Système d'information inclut la possibilité d'exporter les résultats soit sous forme de feuilles de calcul Excel ou de documents Word. Pour être plus flexible et cibler leurs besoins spécifiques, les utilisateurs seront bientôt en mesure de choisir à travers une interface dédiée les différents champs de la base de données qu'ils souhaitent exporter.
Graphiques	Sur les pages du Système d'information, tous les graphiques proposés (lignes de tendance, camemberts, histogrammes, etc) sont interactifs. Les utilisateurs peuvent en effet cliquer sur les parties des graphiques qui les intéressent pour accéder directement à l'information concernée. Les pages de résultats commencent toujours par une visualisation graphique de l'information, en particulier avec un graphique en colonnes affichant le nombre de rapports par an, et deux camemberts affichant les résultats par région et par catégorie de biens (naturel, culturel ou mixte). Des informations plus approfondies sont disponibles en passant la souris sur les différentes parties des graphiques. Des cartes seront également prochainement disponibles comme représentation visuelle géographique des données.